

Fortis AG – Vos assurances chez votre courtier

Top Rendement Invest¹

Avancez en toute sécurité !



Un rendement moyen
de 4,88 % au cours des
8 dernières années² !

¹ Top Rendement Invest est une assurance-vie de la branche 21 commercialisée par Fortis AG. La dénomination Fortis AG désigne les assurances de Fortis Insurance Belgium qui sont distribuées exclusivement par le biais des courtiers en assurances. Consultez la *Fiche info financière Assurance-vie – Top Rendement Invest* disponible chez votre courtier ou sur www.fortisag.be, pour connaître les caractéristiques et les conditions (frais d'entrée, de sortie...) de ce produit.

² Rendement moyen brut enregistré entre 2001 et 2008 inclus par les contrats Top Rendement Invest avec option « 0 % + participation bénéficiaire ». Les rendements du passé ne constituent ni une garantie, ni une limite pour le futur.



Un rendement moyen de 4,88 % au cours des 8 dernières années² !

Avec Top Rendement Invest, vous combinez de façon optimale sécurité et rendement.

Vos atouts

- Une prime nette³ toujours intégralement protégée
- Des taux d'intérêt garantis pendant au moins 8 ans
- Une rentabilité optimale grâce à une participation bénéficiaire éventuelle⁴
- Un réinvestissement flexible de votre participation bénéficiaire⁴
- Une grande disponibilité
- Une fiscalité avantageuse
- Une couverture décès sur mesure pour assurer l'avenir de vos proches

³ La prime nette est égale à la prime après déduction de la taxe, des frais d'entrée et des éventuelles primes de risque.

⁴ Les participations bénéficiaires futures ne sont pas garanties et les montants de ces prestations peuvent fluctuer dans le temps en fonction des prestations du fonds cantonné Rendement.



Une prime nette³ toujours intégralement protégée

Votre placement est tout à fait sûr. Dès lors, quoi qu'il arrive, vous ne perdrez pas votre prime nette ! En effet, Top Rendement Invest est une assurance placement de la branche 21, ce qui en fait un investissement très sûr. Les fonds disponibles sont gérés prudemment sous le contrôle de la CBFA (Commission Bancaire, Financière et des Assurances). Chaque assureur doit veiller, à tout moment, à ce que les actifs qu'il gère (actions, obligations, immobilier, etc.) atteignent une valeur correspondant au minimum à la valeur totale de tous ses engagements à l'égard des preneurs d'assurance ayant souscrit

un contrat pour un produit de la branche 21.

En plus de cet engagement, un tampon de sécurité équivalent à 4 % de la valeur totale doit être constitué. C'est ce qu'on appelle la marge de solvabilité. Si une compagnie d'assurances passe sous cette limite supplémentaire de 4 %, elle est tenue de combler immédiatement ce déficit. En plus de ces mesures de protection, Fortis Insurance Belgium constitue elle-même des réserves supplémentaires. Vous pouvez donc dormir sur vos deux oreilles !

Des taux d'intérêt garantis pendant 8 ans

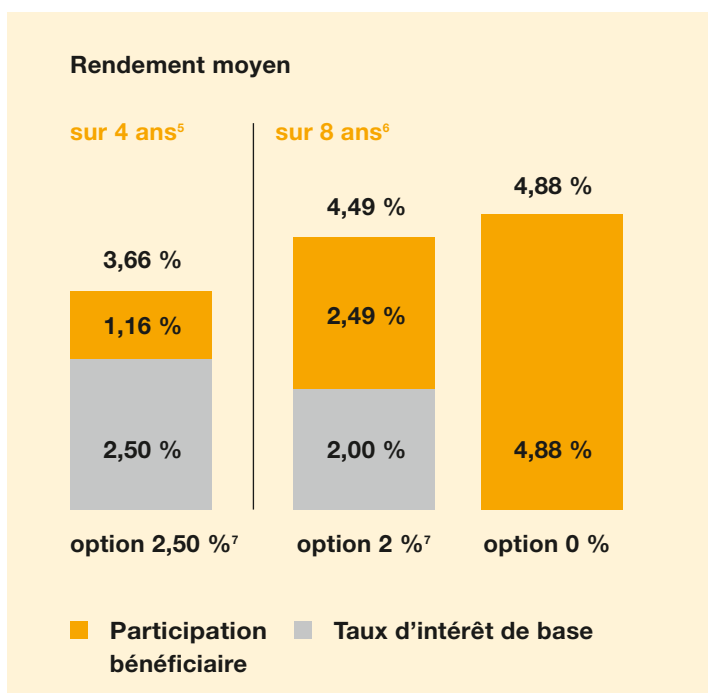
Avec Top Rendement Invest, vous avancez en toute sécurité. Vous déterminez vous-même la voie que vous souhaitez emprunter :

- 0 % garanti + participation bénéficiaire éventuelle⁴
- 2 % garantis pendant 15 ans + participation bénéficiaire éventuelle⁴
- 2,50 % garantis pendant 8 ans + participation bénéficiaire éventuelle⁴

Quel que soit votre choix, vous êtes sûr que votre prime nette est en sécurité. En outre, Top Rendement Invest vous offre une base excellente pour un rendement annuel attrayant !

Une rentabilité optimale grâce à la participation bénéficiaire⁴

Toutes les primes des contrats Top Rendement Invest sont investies dans le fonds cantonné Rendement. Ce fonds est géré de manière dynamique, afin de pouvoir vous octroyer une participation bénéficiaire attrayante sans pour autant mettre votre capital en danger. Dans la pratique, cette stratégie s'est avérée payante, à en juger par les excellents rendements enregistrés au cours des huit dernières années :



Un réinvestissement flexible de votre participation bénéficiaire

Grâce à Top Rendement Invest, vous pouvez, si vous le voulez, décider chaque année ce que vous souhaitez faire de votre participation bénéficiaire :

- la conserver et la faire fructifier au taux de base garanti, pour plus de sécurité (branche 21)
- la réinvestir dans un ou plusieurs fonds de placement, et ainsi opter pour un potentiel de rendement supérieur à long terme (branche 23)⁸

Vous pouvez également opter pour une combinaison de ces deux possibilités, par exemple en plaçant la moitié de la participation bénéficiaire dans des fonds et en faisant fructifier le reste au taux d'intérêt en vigueur.

Vous changez d'avis ultérieurement ? Aucun problème, vous pouvez déplacer à tout moment les participations bénéficiaires perçues de la branche 21 vers la branche 23 et inversement (moyennant le paiement de frais). Pratique, si vous souhaitez par exemple sécuriser en branche 21 la participation bénéficiaire que vous aviez investie dans des fonds de placement.

Les clients qui optent pour le réinvestissement de la participation bénéficiaire dans des fonds de placement pourront transférer leur argent à tout moment d'un fonds vers un autre. Chaque année, vous avez ainsi droit à un transfert gratuit.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la *Fiche info financière Assurance-vie - Top Rendement Invest*.

⁵ Rendement moyen brut enregistré de 2005 (première fois que ce taux d'intérêt a été proposé) à 2008 inclus par les contrats Top Rendement Invest avec option « 2,50 % + participation bénéficiaire ». Les rendements du passé ne constituent ni une garantie, ni une limite pour le futur.

⁶ Rendement moyen brut enregistré de 2001 à 2008 inclus par les contrats Top Rendement Invest avec option « 0 % + participation bénéficiaire » et « 2 % +

participation bénéficiaire ». Les rendements du passé ne constituent ni une garantie, ni une limite pour le futur.

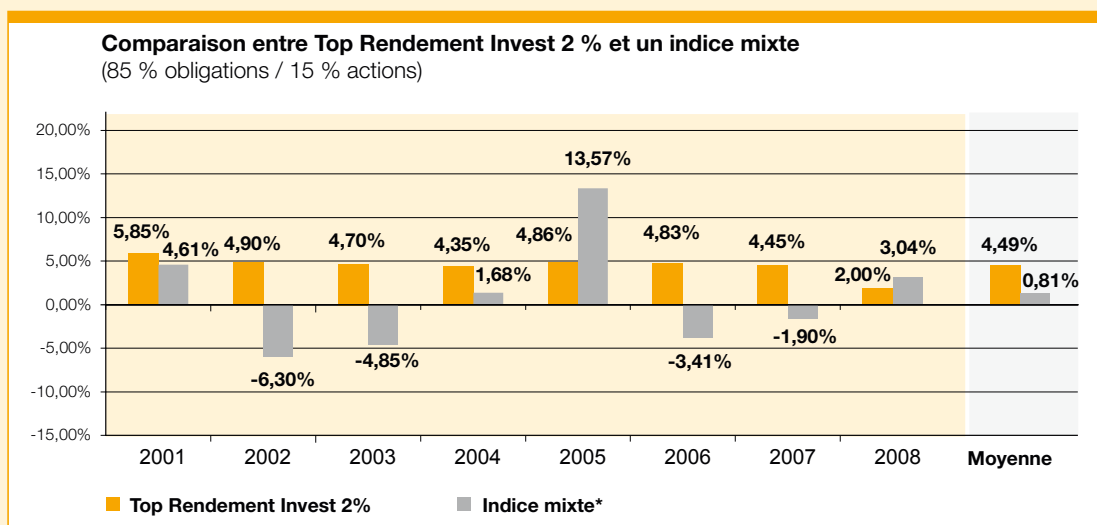
⁷ Taux de base garanti en vigueur au 01/03/2009. Des changements sont toujours possibles.

⁸ Le risque financier est supporté par le preneur d'assurance.

D'excellents rendements passés

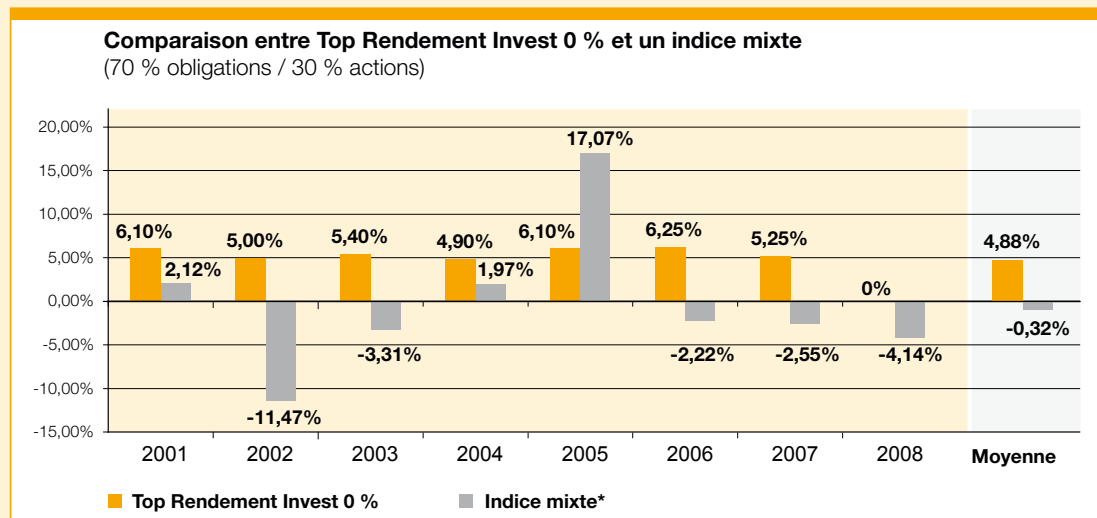
Top Rendement Invest a non seulement enregistré des prestations supérieures à celles des comptes d'épargne traditionnels et des obligations, mais ses résultats sont également excellents face à des placements plus dynamiques. Ainsi, le rendement moyen des 8 dernières années est clai-

rement supérieur au rendement moyen d'un placement avec un mix défensif d'actions et d'obligations. Une comparaison avec un indice mixte constitué de 85 % d'obligations et de 15 % d'actions illustre parfaitement cette tendance.



* 85 % Barclays Global Aggregate Index EUR + 15 % MSCI World

Le résultat est encore plus flagrant lorsque l'on compare la formule « taux d'intérêt garanti de 0 % » avec un mix plus dynamique composé de 30 % d'actions et de 70 % d'obligations.



* 70 % Barclays Global Aggregate Index EUR + 30 % MSCI World

Ces deux historiques de rendements bruts de Top Rendement Invest donnent une bonne indication du potentiel réel de rendement de votre épargne. Ils indiquent également que Top Rendement Invest supporte parfaitement la comparai-

son avec la concurrence. Votre argent bénéficie d'un rendement moyen plus élevé et toujours positif, ce qui vous permet de bénéficier d'un placement beaucoup plus stable.

Votre argent est disponible à tout moment

Vous souhaitez faire fructifier votre épargne à long terme, mais vous souhaitez tout de même pouvoir en profiter ?

Avec Top Rendement Invest, c'est tout à fait possible. Votre épargne reste accessible via :

- **des rachats planifiés** : vous prélevez un montant fixe, sur une base régulière, moyennant le paiement de frais fixes (3,72 EUR par rachat). Idéal, par exemple, pour bénéficier d'un revenu complémentaire.
- **des rachats non planifiés** : le capital entier ou une partie de ce capital est disponible à tout moment⁹.

Et si vous devez absolument pouvoir disposer de cet argent ?

Si vous, votre partenaire ou tout autre personne fiscalement à votre charge tombe gravement malade, devient invalide ou chômeur de longue durée ou vient à décéder, vous pourrez récupérer la totalité de votre capital, à tout moment et gratuitement. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans la *Fiche info financière Assurance-vie - Top Rendement Invest*.

Une fiscalité avantageuse

Votre épargne bénéficie d'un régime fiscal avantageux :

- Vous ne devez pas payer de taxe boursière ni de taxe de livraison.
- Le précompte mobilier n'est pas dû sur les rachats non planifiés :
 - effectués après 8 ans
 - effectués durant les 8 premières années, uniquement si vous optez pour une couverture décès au moins équivalente à 130 % des primes versées (diminuées des rachats éventuels) et si le preneur d'assurance, l'assuré et le bénéficiaire en cas de vie sont une seule et même personne.
- Vous pouvez également échelonner gratuitement la taxe de 1,10 % sur les opérations d'assurance-vie sur une durée de 4 ans pour pouvoir tirer le meilleur parti de votre placement.

Vous trouverez de plus amples informations à propos de la fiscalité dans la rubrique « Fiscalité » de la *Fiche info financière Assurance-vie - Top Rendement Invest*.

⁹ Si votre argent reste au moins 8 ans dans l'option sélectionnée du Top Rendement Invest, aucune indemnité de rachat ne sera due. Pour de plus amples informations, consultez la rubrique « Indemnité de rachat » de la *Fiche info financière Assurance-vie - Top Rendement Invest* disponible auprès de votre courtier ou sur www.fortisag.be.

Un outil performant pour la transmission de votre patrimoine

Top Rendement Invest est une assurance-vie, qui bénéficie donc, en plus de sa rentabilité avérée, d'avantages qui en font un allié précieux en matière de planification successorale.

Vous pouvez ainsi, sans aucune formalité supplémentaire, désigner votre ou vos bénéficiaire(s)

- en cas de vie ou décès, qu'il s'agisse :
 - d'un ou de plusieurs membres de votre famille (quel que soit le degré de parenté)
 - d'un proche avec lequel vous n'avez aucun lien de parenté.
- Vous déterminez le capital qu'ils recevront, en fonction de vos objectifs, qu'il s'agisse :
 - du capital constitué par votre épargne,
 - de ce capital majoré d'un pourcentage convenu (avec un max. de 100 %),
 - un capital déterminé au préalable,
 - un capital déterminé au préalable, avec un minimum de 130 % des primes versées.